

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 11 AVRIL 2022

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 20

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 7

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 1

Le 11 Avril 2022 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle de réunion de l'École de Musique de Haute-Tarentaise à Bourg-Saint-Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILE-GRAND

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez

Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ,

Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes

Serge REVIAL, Franck MALESCOUR

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS,

Villaroger

Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Cécile MULOT (Pouvoir à Laurence REGNIER)

Morgan LE LANN (Pouvoir à Guillaume DESRUES)

Joëlle CAMPERS (Pouvoir à Mathieu LECLERCQ)

Capucine FAVRE (Pouvoir à Serge REVIAL)

Véronique PESENTI-GROS (Pouvoir à Patrick MARTIN)

EXCUSÉS

Éric JACQUEMOUD

Laurence FONTAINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Laurence REGNIER

2022-22 ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A L'AMENAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE AU NIVEAU DU PONT DU RECLUS A SEEZ - DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise a acté, lors du Conseil Communautaire du 20 avril 2015, le principe de création d'un itinéraire cyclable sous la forme prépondérante d'un itinéraire cyclable débutant à Bourg-Saint-Maurice, en prolongation de la voie existante, pour remonter jusqu'au lieu-dit de l'Ile (commune de Villaroger).

Cette opération s'inscrit dans le cadre du développement touristique de la Haute Tarentaise ainsi que de la promotion du cyclotourisme, activité phare de la montagne estivale. Elle bénéficie également aux habitants permanents, notamment pour faciliter leurs déplacements doux domicile-travail.

L'une des portions concernées par les travaux à réaliser en 2022 concerne le secteur « pont du Reclus » sur la commune de Séez (73700) sur une distance de 250 mètres environ et consiste au raccordement de deux sections existantes de l'itinéraire cyclable, notamment grâce à l'aménagement d'une passerelle permettant de traverser le cours d'eau du Reclus en toute sécurité pour les cyclistes.

L'autre portion concerne l'extension de l'itinéraire cyclable entre le lieu-dit de l'Ile (commune de Villaroger) et l'intersection de la D902 sur la commune de Sainte Foy Tarentaise. Il s'agit du raccordement de la piste cyclable avec la D902 en direction des stations.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1 400 000 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DETR	CCHT	TOTAL
80%	20%	100%
1 120 000 €	280 000 €	1 400 000 €

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 04 Avril 2022 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de plan de financement relatif à l'aménagement de deux tronçons de la piste cyclable par une demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- **DEMANDE** à la préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2022 une subvention de 1 120 000 € pour la réalisation de cette opération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022 ;
- **AUTORISE** le Président à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**

